

# OMPI



IPC/WG/21/2  
ORIGINAL : anglais  
DATE : 15 juillet 2009

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
GENÈVE

UNION PARTICULIÈRE POUR LA CLASSIFICATION INTERNATIONALE DES BREVETS  
(UNION DE L'IPC)

**GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RÉVISION DE LA CIB**

**Vingt et unième session  
Genève, 15 – 19 juin 2009**

RAPPORT

*adopté par le groupe de travail*

## INTRODUCTION

1. Le Groupe de travail sur la révision de la CIB (ci-après dénommée “groupe de travail”) a tenu sa vingt et unième session à Genève du 15 au 19 juin 2009. Les membres ci-après du groupe de travail étaient représentés à la session : Allemagne, Brésil, Canada, Chine, Espagne, États-Unis d’Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Irlande, Japon, Mexique, Norvège, Pologne, Portugal, République de Corée, Royaume-Uni, Roumanie, Suède, Suisse, Office européen des brevets (OEB) et Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO) (22). La Serbie et l’Ukraine ont assisté à la session en qualité d’observatrices. La liste des participants fait l’objet de l’annexe I du présent rapport.

2. La session a été ouverte par M. A. Farassopoulos, chef du Service de la classification des brevets et des normes de l’OMPI.

## BUREAU

3. Le groupe de travail a réélu à l’unanimité M. F. Brady (Irlande) président et a élu M. T. Mackey (États-Unis d’Amérique) vice-président pour 2009.

4. M. L. Mailänder (OMPI) a assuré le Secrétariat de la session.

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5. Le groupe de travail a adopté à l'unanimité l'ordre du jour qui figure à l'annexe II du présent rapport.

## DÉLIBÉRATIONS, CONCLUSIONS ET DÉCISIONS

6. Conformément aux décisions prises par les organes directeurs de l'OMPI lors de leur dixième série de réunions, tenue du 24 septembre au 2 octobre 1979 (voir les paragraphes 51 et 52 du document AB/X/32), le rapport de la présente session rend compte uniquement des conclusions (décisions, recommandations, opinions, etc.) du groupe de travail sans rendre compte en particulier des déclarations de tel ou tel participant, excepté lorsqu'une réserve relative à une conclusion particulière du groupe de travail a été émise ou réitérée après l'adoption de cette conclusion.

## RAPPORT SUR LA QUARANTE ET UNIÈME SESSION DU COMITÉ D'EXPERTS DE L'UNION DE L'IPC; RAPPORT SUR LA SEPTIÈME SESSION DU SOUS-COMITÉ CHARGÉ DU NIVEAU ÉLEVÉ DE LA CIB

7. Le Secrétariat a présenté un rapport verbal sur la quarante et unième session du Comité d'experts de l'Union de l'IPC (ci-après dénommé "comité", voir le document IPC/CE/41/6) et sur la septième session du Sous-comité chargé du niveau élevé de la CIB (ci-après dénommé "ALS", voir le document IPC/ALS/7/9).

8. Le groupe de travail a été informé que le comité avait décidé de simplifier les procédures de révision et de publication de la CIB comme indiqué dans les paragraphes ci-après.

9. Un seul texte de la classification, correspondant au niveau élevé actuel, sera tenu à jour et publié. Les termes "niveau de base" et "niveau élevé" ne seront plus utilisés. Les petits offices dotés de ressources ou de compétences limitées en matière de classement pourront classer leurs documents soit au niveau des sous-classes, soit en utilisant les groupes principaux de la CIB. Les règles courantes de classement s'appliqueront à tous les utilisateurs de la classification.

10. La CIB sera publiée une fois par an, sous forme électronique uniquement, et entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier. Si nécessaire, le nombre de publications pourra être porté à deux par an.

11. Tout projet transmis par les offices de l'IP5 (Office des brevets du Japon (JPO), Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO), Office européen des brevets (OEB), Office d'État de la propriété intellectuelle de la République populaire de Chine (SIPO) et Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO), y compris les projets Harmony de la coopération trilatérale) sera automatiquement inscrit au programme de révision de la CIB et traité en priorité. Ces projets seront examinés durant leur phase CIB afin de vérifier leur conformité avec les règles de la CIB et de garantir la clarté et une interprétation commune de

leur contenu au niveau international. Les modifications à apporter aux propositions soumises qui supposent un reclassement supplémentaire par rapport à la proposition initiale ne devront être envisagées que dans des cas exceptionnels, avec de bonnes raisons et avec l'approbation de l'office auteur du projet.

12. Les autres demandes de révision seront soumises au comité et acceptées en cas d'engagement à reclasser la documentation minimale du PCT.

13. Tous les projets de révision seront examinés au départ par le groupe de travail et, une fois achevés, seront transmis au comité pour adoption définitive. Le groupe de travail devra prendre des mesures pour accroître son efficacité. Il devra notamment limiter ses travaux à l'examen des projets de révision, de définition et de maintenance, en donnant la priorité aux projets de révision et aux projets de définition correspondants. Le comité déterminera à ses sessions suivantes si le groupe de travail accomplit ses tâches de manière efficace et, dans le cas contraire, s'il y a lieu de procéder à un réexamen. À cet égard, en l'absence de définition précise du terme "efficacité", il est entendu que le groupe de travail devrait mener à bien la révision complète de la CIB au moins au même rythme que le groupe de travail et l'ALS.

14. Le groupe de travail a été informé des décisions supplémentaires prises par le comité concernant la procédure d'examen des projets de révision, l'établissement et l'approbation des versions françaises, l'adoption définitive des projets de révision par le comité, la procédure de reclassement et la procédure de révision des normes, fichiers maîtres et documents de base de la CIB (voir l'annexe 3 du document IPC/CE/41/6).

15. Après le deuxième atelier avec les utilisateurs de la CIB prévu en février 2010, le comité adoptera de manière définitive la nouvelle structure de la classification à sa prochaine session; cette nouvelle structure entrera en vigueur avec la publication correspondante de la CIB en 2011.

16. Le comité a adopté, sous réserve de certaines modifications, les modifications approuvées par le groupe de travail à ses dix-neuvième et vingtième sessions. Ces modifications ainsi que les modifications adoptées par l'ALS à ses sixième et septième sessions seront intégrées à la prochaine version des niveaux de base et élevé de la CIB, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

17. Étant donné que la septième session de l'ALS était la dernière, tous les projets A en instance ont été inscrits au programme du groupe de travail. Dorénavant, les projets A désigneront les projets de révision émanant des offices de l'IP5 et les projets C désigneront les projets de révision qui seront inscrits au programme de révision de la CIB par le comité. Pour des raisons pratiques, les schémas adoptés par l'ALS dans le cadre des projets A 012, A 013, A 014, A 017, A 018 et A 020 ont été inclus dans les annexes techniques du rapport sur la session en cours (voir les annexes techniques 1 à 7 et 9 du présent rapport).

18. Enfin, le groupe de travail a été informé des décisions du comité concernant l'introduction d'un nouveau type de schéma d'indexation universel, dans le cadre du projet C 452, et du nouveau projet C 456 sur les "technologies respectueuses de l'environnement (TRE)". En particulier, le comité a décidé de ne pas entériner l'introduction d'une nouvelle section dans la CIB et de passer en revue et de modifier tous les paragraphes du *Guide d'utilisation de la CIB* relatifs au classement et à l'indexation multiples, en vue d'une simplification. On trouvera de plus amples informations dans les parties correspondantes du paragraphe 27.

#### SUPPRESSION DES RENVOIS NON LIMITATIFS DANS LE SCHÉMA

19. Les délibérations ont eu lieu sur la base d'une synthèse du dossier de projet M 032, et notamment de l'annexe 45, présentée par le Bureau international, concernant une proposition relative à la suppression des renvois dans les titres des classes.

20. Le groupe de travail est convenu que tous les renvois figurant dans les titres des classes devraient être supprimés du schéma, quelle que soit leur nature. Il a également approuvé, sous réserve de certaines modifications, les mesures proposées à l'annexe 45 concernant le placement des renvois supprimés. En ce qui concerne le renvoi au groupe G21F 9/28 figurant dans le titre de la classe B09, le groupe de travail est convenu de l'ajouter à la liste des renvois figurant dans la note 3 de la sous-classe B09B. En ce qui concerne le renvoi à la sous-classe B01D figurant dans le titre de la sous-classe C02F, le groupe de travail a approuvé le libellé proposé par la Suède dans l'annexe 48. En ce qui concerne les renvois figurant dans le titre de la classe C25, le groupe de travail est convenu de transférer le renvoi indicatif à la sous-classe B01D dans la définition de la sous-classe C25B et le renvoi indicatif à la sous-classe B23H dans la définition de la sous-classe C25D (voir les annexes techniques 57 à 108 du présent rapport).

21. Pour plusieurs classes, aucun accord n'a pu être atteint concernant les types de renvoi (renvois de limitation, renvois indicatifs, renvois à des endroits axés sur l'application) et les endroits où les transférer. Le groupe de travail a donc demandé des observations sur ces cas et est convenu de créer les trois nouveaux projets de maintenance M 033 à M 035 pour la mécanique, l'électricité et la chimie, respectivement. Le Bureau international a été invité à scinder l'annexe 45 en conséquence et à y inclure les questions soulevées. Le groupe de travail a également demandé des observations sur toutes les mesures proposées pour les renvois supprimés de la section F, outre les questions indiquées dans l'annexe 1 du projet M 033.

22. En ce qui concerne le renvoi à la classe C08 figurant dans le titre de la classe C07, la Suède a été invitée à soumettre une proposition de note à insérer dans la classe C07 en remplacement du renvoi à la classe C08, dans le cadre du projet de maintenance M 714 nouvellement créé avec la Suède pour rapporteur.

23. En ce qui concerne la suppression des renvois non limitatifs des sous-classes où des projets de définition avaient déjà été achevés à la fin de 2007, le groupe de travail est convenu de créer trois nouveaux projets de maintenance M 036 à M 038 pour la mécanique, l'électricité et la chimie, respectivement. Le Bureau international a été invité à scinder en conséquence l'annexe 41 du dossier M 032 contenant plusieurs propositions relatives à ces

sous-classes et à y ajouter des propositions relatives aux sous-classes restantes. À l'issue d'une série d'observations, une proposition de synthèse devrait être établie par le Bureau international aux fins d'approbation par l'équipe d'experts.

24. Le Secrétariat a informé le groupe de travail du fait que l'annexe 10 du dossier de projet WG 191 contenait un tableau récapitulatif de l'état d'avancement de la tâche relative à la suppression des renvois non limitatifs pour chaque sous-classe, qui serait actualisé après la session en cours afin de tenir compte des dernières décisions prises.

## PROGRAMME DE RÉVISION DE LA CIB

### Généralités

25. Le groupe de travail a pris note de la décision prise par le comité d'experts à sa quarante et unième session selon laquelle les projets de révision, y compris ceux relatifs au niveau élevé, seront examinés par le groupe de travail et transmis au comité pour adoption définitive une fois achevés. Il a été pris note du fait que les projets émanant des offices de la coopération trilatérale ou de l'IP5 seraient désignés par la lettre "A" et que les projets de révision inscrits au programme de révision de la CIB par le comité seraient désignés par la lettre "C" (voir le paragraphe 17).

26. Les délibérations ont eu lieu sur la base de synthèses des dossiers de projet correspondants. Le groupe de travail a examiné neuf projets C en instance ainsi que 17 projets A transmis par l'ancien ALS et a approuvé les modifications relatives à ces projets (voir les annexes techniques 1 à 29 du présent rapport relatives aux projets de révision). L'état d'avancement de ces projets et la liste des mesures à prendre et des délais correspondants font l'objet de l'annexe III du présent rapport.

### Projets de révision de la CIB

27. Le groupe de travail a formulé les observations ci-après concernant les projets de révision de la CIB. Dans le présent paragraphe, tout renvoi à des annexes désigne, sauf indication contraire, les annexes du dossier de projet correspondant.

Project A 012 (électricité) – Le groupe de travail a approuvé la version française figurant à l'annexe 28, la table de concordance proposée à l'annexe 32 et les modifications résultant de la table des renvois croisés figurant dans les annexes 28 et 25 (voir les annexes techniques 1E et 1F du présent rapport).

Des observations ont été demandées sur les définitions proposées à l'annexe 26, en vue de l'établissement d'une proposition révisée du rapporteur.

Projet A 013 (mécanique) – Le groupe de travail a approuvé les définitions figurant à l'annexe 20 et a créé un nouveau projet (D 219) de définition pour la sous-classe F24F, avec la Suède pour rapporteur. La version française figurant à l'annexe 26 a également été approuvée, sous réserve de modifications (voir l'annexe technique 2F du présent rapport).

Le groupe de travail a approuvé la table de concordance figurant à l'annexe 21, avec les observations du Japon figurant à l'annexe 23, ainsi que la table des renvois croisés figurant à l'annexe 22. Le projet a ainsi été achevé.

Le groupe de travail est convenu de recommander au comité d'experts d'examiner la possibilité de mettre en oeuvre ce projet dans les meilleurs délais.

Projet A 014 (électricité) – Le groupe de travail a approuvé, sous réserve de modifications mineures, la version anglaise figurant à l'annexe 15 (voir l'annexe technique 5E du présent rapport).

Des observations ont été demandées sur la version française figurant à l'annexe 19. La table de concordance figurant à l'annexe 16 a été approuvée, avec les observations du Japon indiquées à l'annexe 18, et la table des renvois croisés figurant à l'annexe 17 a également été approuvée sous réserve de certaines modifications (voir les annexes techniques 3E et 4E et 3F et 4F du présent rapport).

Le groupe de travail a pris note d'une proposition du rapporteur concernant la suppression des renvois non limitatifs dans la sous-classe H04N, faisant l'objet de l'annexe 8 du dossier de projet C 454. Il a été décidé de mener les discussions futures concernant la sous-classe H04N dans le cadre du projet A 014. Le Bureau international a été prié de transférer les annexes correspondantes du projet C 454 dans le projet A 014.

Une série d'observations a été demandée sur l'annexe 8, en vue de l'établissement d'une proposition de synthèse du rapporteur.

Projet A 017 (mécanique) – Le groupe de travail a demandé des observations supplémentaires sur la proposition du rapporteur figurant à l'annexe 18 en vue de l'établissement d'une proposition révisée du rapporteur pour examen à sa prochaine session.

La version française figurant à l'annexe 17 a été approuvée (voir l'annexe technique 6F du présent rapport). Le Bureau international a été invité à établir une version française des définitions figurant à l'annexe 18 ainsi qu'une table des renvois croisés, et le rapporteur a été prié d'établir une table de concordance.

Projet A 018 (mécanique) – L'OEB a été invité à soumettre une proposition de synthèse sur les définitions comprenant les sous-groupes manquant dans l'annexe 7. Le Bureau international a été invité à établir une version française des définitions.

Le groupe de travail a approuvé la version française figurant à l'annexe 12 (voir l'annexe technique 7F du présent rapport). Le Bureau international a été invité à établir une table de concordance et une table des renvois croisés.

Projet A 019 (électricité) – La version anglaise figurant à l'annexe 2 a été approuvée sous réserve de certaines modifications (voir l'annexe technique 8E du présent rapport).

Des observations ont été demandées

- sur le point de savoir si une note supplémentaire suivant le sous-groupe G06F 19/10 était nécessaire pour indiquer que les méthodes purement chimiques sont exclues de ce sous-groupe et
- sur le point de savoir si le libellé des exemples figurant dans le titre du sous-groupe G06F 19/16 était approprié.

Des observations supplémentaires ont été demandées sur les définitions figurant à l'annexe 5, en vue de l'établissement d'une proposition révisée du rapporteur. Le rapporteur a également été invité à établir une table de concordance et le Bureau international a été prié d'établir une version française ainsi qu'une table des renvois croisés.

Projet A 020 (électricité) – La table de concordance figurant à l'annexe 9 a été approuvée, avec les observations du Japon indiquées à l'annexe 11, et la table des renvois croisés figurant à l'annexe 10 a été approuvée sous réserve de modifications mineures (voir l'annexe technique 9E du présent rapport).

Des observations ont été demandées sur la version française figurant à l'annexe 12, en vue de l'établissement d'une proposition de synthèse du rapporteur. Le rapporteur a été invité à examiner l'opportunité de citer les numéros de documents de brevet comme exemples dans les énoncés de définition des sous-groupes H01R 12/88 et H01R 12/89 figurant à l'annexe 8. À défaut, des illustrations tirées des documents de brevet cités pourraient être utilisées.

Projet A 021 (électricité) – La dernière proposition du rapporteur figurant à l'annexe 10 a été approuvée sous réserve de certaines modifications (voir l'annexe technique 10E du présent rapport).

Le rapporteur a été prié de déterminer si le titre approuvé du sous-groupe H01R 13/6589 rendait correctement compte de sa portée envisagée et s'il y avait lieu d'ajouter un exemple dans le titre du sous-groupe H01R 13/6474, tel que "e.g. by dimensional variation".

Le rapporteur a été invité à établir des définitions et une table de concordance et le Bureau international a été prié d'établir une table des renvois croisés.

Des observations ont également été demandées sur la version française figurant à l'annexe 11.

Projet A 022 (électricité) – La version anglaise figurant à l'annexe 22 a été approuvée sous réserve de certaines modifications (voir l'annexe technique 11E du présent rapport).

Le rapporteur a été prié de déterminer si le libellé du titre approuvé du sous-groupe H01R 24/56 rendait correctement compte ou pourrait mieux rendre compte du lien entre le "câble" et la "connexion".

Le rapporteur a été invité à établir des définitions et une table de concordance et le Bureau international a été prié d'établir une table des renvois croisés.

Des observations ont également été demandées sur la version française figurant à l'annexe 12.

Projet A 023 (électricité) – Le groupe de travail est convenu de demander des observations supplémentaires sur un rapport du rapporteur figurant à l'annexe 4, en vue de l'établissement d'une nouvelle proposition du rapporteur. L'OEB a été prié d'établir une version française fondée sur l'annexe 4.

Projet A 024 (mécanique) – Le groupe de travail a approuvé, sous réserve de certaines modifications, la version anglaise figurant à l'annexe 2 (voir l'annexe technique 12E du présent rapport).

Le rapporteur a été invité à établir une version française, des définitions pour les groupes approuvés ainsi qu'une table de concordance, et le Bureau international a été invité à soumettre une table des renvois croisés.

Projet A 025 (mécanique) – La version anglaise figurant à l'annexe 5 a été approuvée sous réserve de certaines modifications (voir l'annexe technique 13E du présent rapport).

Des observations ont été demandées

- sur le point de savoir si le titre approuvé du groupe F41H 11/00 englobait comme il convient son sous-groupe F41H 11/12;
- sur le point de savoir s'il convenait de prévoir dans le groupe F41H 11/14 un renvoi au groupe F42B 12/68 en guise de renvoi de limitation; et
- sur le point de savoir si le titre approuvé du sous-groupe F41H 11/30 couvrait la matière que ce groupe était censé couvrir et sur le point de savoir si l'exemple proposé était souhaitable.

Le rapporteur a été prié d'établir une version française, des définitions et une table de concordance et le Bureau international a été invité à établir une table des renvois croisés.

Projet A 026 (mécanique) – La version anglaise figurant à l'annexe 5 a été approuvée sous réserve de certaines modifications (voir l'annexe technique 14E du présent rapport).

Des observations ont été demandées

- sur le point de savoir si le terme "separate" était souhaitable dans le titre approuvé du sous-groupe F23B 10/02;



– sur le point de savoir si le groupe approuvé F23B 90/08 était correctement positionné dans le schéma compte tenu de l'application de la règle de priorité de la première place dans ce groupe; et

– sur le point de savoir si le titre du sous-groupe F23B 90/04 couvrait la matière que ce groupe était censé couvrir, compte tenu du fait que la combustion comprend normalement une pyrolyse.

Le rapporteur a été prié d'établir des définitions et une table de concordance et le Bureau international a été invité à établir une version française ainsi qu'une table des renvois croisés.

Projet A 027 (électricité) – Le groupe de travail a approuvé, sous réserve de certaines modifications, la version anglaise figurant à l'annexe 8 (voir les annexes techniques 15E et 16E du présent rapport).

Des observations ont été demandées

– sur le point de savoir si le terme “multi-paths” était correctement utilisé compte tenu de la portée envisagée du sous-groupe H04B 1/7115;

– sur le point de savoir s'il convenait de remplacer “i.e.” par “e.g.” dans le titre du sous-groupe H04B 1/7176;

– sur le point de savoir si les renvois mutuels dans les groupes H04B 1/69 et H04J 13/00 étaient souhaitables et sur le lien entre ces deux groupes. L'attention du rapporteur du projet D 193 pour la sous-classe H04J a été appelée sur les observations à soumettre sur ces questions; et

– sur le point de savoir si le renvoi au groupe H04B 1/713 figurant dans le groupe H04J 13/00 était un renvoi de limitation.

Le rapporteur a été prié d'établir des définitions et une table de concordance et le Bureau international a été invité à établir une version française et une table des renvois croisés.

Projet A 028 (mécanique) – Le groupe de travail a approuvé, sous réserve de certaines modifications, la version anglaise figurant à l'annexe 6 (voir l'annexe technique 17E du présent rapport).

Le rapporteur a été prié de déterminer les éclaircissements censés être apportés par les propositions de modification du titre du sous-groupe F16D 3/224 actuel et si le terme “groove centres” figurant dans le titre approuvé du sous-groupe F16D 3/2245 était équivalent au terme “groove centre-lines”.

Le rapporteur a également été invité à établir une version française, des définitions pour les sous-groupes et une table de concordance et le Bureau international a été prié d'établir une table des renvois croisés.

Projet A 029 (électricité) – La version anglaise figurant à l'annexe 5 a été approuvée sous réserve de certaines modifications (voir l'annexe technique 18E du présent rapport)

Le rapporteur a été prié de déterminer s'il convenait de modifier le libellé de l'exemple figurant dans le titre du sous-groupage H04N 5/341, en l'intitulant par exemple "e.g. by modifying the number of pixels sampled".

Le rapporteur a également été prié d'établir des définitions pour les sous-groupes ainsi qu'une table de concordance et le Bureau international a été invité à établir une version française et une table des renvois croisés.

Project A 030 (mécanique) – Des observations ont été demandées sur le point de savoir s'il convenait de créer un nouveau groupe principal pour couvrir la matière relative aux "snowboard bindings". Le rapporteur a été invité à établir un nouveau rapport et une proposition révisée tenant compte des observations qui seraient soumises.

Projet C 443 (chimie) – La partie restante de la version anglaise a été approuvée (voir l'annexe technique 19E du présent rapport).

La France a été invitée à établir une nouvelle version française du projet complet. Le rapporteur a été invité à établir une proposition de table de concordance et le Bureau international à vérifier les renvois croisés.

Projet C 447 (électricité) – Le groupe de travail a pris note du fait qu'aucune observation n'avait été reçue depuis la dernière session et a décidé de suspendre l'examen de ce projet. Il a été convenu qu'aucun groupe principal résiduel n'était nécessaire dans la sous-classe G07D.

Le Bureau international a été invité à établir une version anglaise complète de toutes les modifications approuvées afin de faciliter l'établissement d'une nouvelle version française pour examen par le groupe de travail à sa prochaine session.

Projet C 449 (électricité) – La version anglaise figurant à l'annexe 32 a été approuvée (voir l'annexe technique 20E du présent rapport).

Une version française a été demandée pour examen par le groupe de travail à sa prochaine session.

Projet C 452 (électricité) – Le groupe de travail a pris note des décisions adoptées par le comité à sa quarante et unième session, notamment en vue d’inviter le groupe de travail à poursuivre la révision du projet C 452 compte tenu des observations ci-après :

“– toutes les techniques relatives à la nanotechnologie devraient être rassemblées dans un seul endroit, à savoir la classe B82, afin d’assurer une meilleure visibilité;

“– une nouvelle sous-classe devrait être créée pour permettre d’effectuer une recherche complète sur les applications de la nanotechnologie, conformément au titre, aux notes et aux définitions de la sous-classe. Elle devrait être utilisée, en corrélation avec les autres symboles de classement qui couvrent les aspects pertinents de la matière, pour le classement obligatoire soit de l’invention, soit de l’information supplémentaire. Elle servirait à faciliter la collecte de statistiques pour dégager les tendances des applications de la nanotechnologie et recenser les autres endroits de la CIB où ces applications se développent;

“– cette nouvelle sous-classe devrait être créée à la fin de la classe B82, par exemple en tant que B82Y, afin de la différencier clairement des autres sous-classes “ordinaires” dans le domaine de la nanotechnologie. Elle devrait être *grosso modo* subdivisée en deux groupes principaux, lesquels ne devraient pas être subdivisés en fonction des éléments techniques; et

“– la portée de la sous-classe B82B actuelle devrait être élargie afin de couvrir les éléments techniques qui relèvent de la nouvelle définition d’une “nanostructure”, ainsi qu’il est proposé dans la nouvelle note sous le titre de la classe B82 (voir l’annexe 6 du dossier de projet C 452).”

Il a également été noté que plusieurs membres du groupe de travail, dont le rapporteur, ne souscrivaient pas à certaines de ces observations, notamment celles selon lesquelles

- la portée de la sous-classe B82B actuelle devrait être élargie; et
- la nouvelle sous-classe devrait couvrir *exclusivement* les applications de la nanotechnologie.

Afin de progresser dans l’exécution de ce projet, il a été décidé d’approuver les parties (voir les annexes techniques 21E à 23E du présent rapport) faisant déjà l’objet d’un consensus parmi les membres du groupe de travail, de sorte que

- une note définissant les termes “nano-size” et “nano-structure” sous la classe B82 a été approuvée;
- les titres des groupes B82B 1/00 et B82B 3/00 ont été modifiés;
- une nouvelle sous-classe B82Y a été approuvée avec un titre provisoire; et
- de nouveaux groupes principaux dans la classe B82Y, couvrant les applications de la nanotechnologie, ont été approuvés.

Des observations ont été demandées

- sur le point de savoir s’il convenait d’élargir la portée de la sous-classe B82B de manière à couvrir les nanostructures et leur fabrication qui ne sont pas couvertes par les groupes B82B 1/00 et B82B 3/00 actuels;
- dans le cas où il serait nécessaire d’élargir cette portée, sur le point de savoir si des règles de classement similaires à celles proposées pour la sous-classe B82Y devraient s’appliquer au nouveau groupe à créer dans la sous-classe B82B;
- sur le titre modifié et les notes proposées pour la sous-classe B82B par le rapporteur et par la Fédération de Russie (voir les annexes 29 et 30 du dossier de projet);
- sur la nécessité d’inclure dans la sous-classe B82Y des groupes principaux supplémentaires couvrant les matières non couvertes par les “utilisations ou applications spécifiques des nanostructures”, conformément à la proposition du rapporteur figurant à l’annexe 29; et
- sur le titre et les notes proposés pour la sous-classe B82Y par le rapporteur et par la Fédération de Russie dans les annexes 29 et 30.

Projet C 453 (électricité) – Le groupe de travail a approuvé, sous réserve de certaines modifications, la version française figurant à l’annexe 21 (voir les annexes techniques 24F à 27F du présent rapport) ainsi que les modifications des définitions de la sous-classe G01M figurant à l’annexe 22 (projet D 027). Il a été convenu d’examiner si les modifications déjà approuvées avaient une incidence sur les définitions de la sous-classe G01R (projet D 179) dans le cadre du projet D 179, celui-ci étant encore en cours.

Le rapporteur a été prié d’établir une table de concordance et le Bureau international une table des renvois croisés, pour examen par le groupe de travail à sa prochaine session.

Projet C 454 (électricité) – Les délibérations ont eu lieu dans le cadre du projet A 014 (voir le projet A 014 ci-dessus). Ce projet a ainsi été achevé.

Projet C 455 (chimie) – La dernière proposition du rapporteur a été approuvée et fait l’objet des annexes techniques 28E et 29E du présent rapport.

Le rapporteur a été invité à soumettre une version française et une proposition de table de concordance. Le Bureau international a été invité à vérifier les renvois croisés.

Projet C 456 (mécanique) – Le groupe de travail a accueilli avec satisfaction la création du projet de révision dans le domaine des “technologies respectueuses de l’environnement (TRE)”. Il a été noté que deux manières de procéder avaient été proposées jusqu’ici :

- une solution, suggérée par le rapporteur, consisterait à créer un nouveau schéma d'indexation d'application universelle. Ce nouveau schéma devrait être utilisé pour indexer les fichiers courants uniquement sans nécessité de reclassement; et
- une autre solution consisterait à créer une liste complète d'entrées dans l'index des mots-clés, sous le terme "TRE", lorsque ces technologies ont déjà été classées. Les États-Unis d'Amérique avaient communiqué une liste de ce type dans l'annexe 4 du dossier de projet.

Des observations ont été demandées

- sur la manière de procéder;
- sur la liste des entrées figurant dans l'annexe 4; et
- sur la possibilité de créer un schéma d'indexation fondé sur la liste figurant dans l'annexe 4.

## PROGRAMME DE DÉFINITIONS DE LA CIB

28. Les délibérations ont eu lieu sur la base de synthèses des dossiers de projet de définition correspondants. Les décisions du groupe de travail concernant ces projets, et en particulier les nouveaux délais et la désignation des offices pour l'établissement des versions françaises, sont indiquées à l'annexe IV du présent rapport. On trouvera de plus amples informations sur ces décisions au paragraphe 31.

29. Le groupe de travail a pris note du fait que, dans certains cas, les propositions approuvées de suppression des renvois non limitatifs faisaient apparaître des divergences par rapport à la proposition de définition approuvée. Il a été convenu que, dans cette situation, les propositions de suppression des renvois non limitatifs devaient avoir la priorité. Le Bureau international a été invité à modifier les définitions en conséquence lors de l'introduction des propositions de suppression des renvois non limitatifs dans le système RIPCIS.

30. Le groupe de travail est également convenu de créer de nouveaux projets de définition pour toutes les sous-classes à l'égard desquelles des propositions de définition de groupes étaient établies dans le cadre d'un projet A. Ces nouveaux projets resteraient en suspens jusqu'à ce qu'un office se propose comme rapporteur. Le groupe de travail a également noté que plusieurs projets de définition qui avaient été créés à la seizième session du groupe de travail pour examiner la nécessité de groupes principaux résiduels étaient encore en suspens. Les offices ont donc été invités à déterminer s'ils disposaient de ressources suffisantes pour reprendre ces projets. Le Secrétariat a indiqué qu'un tableau actualisé récapitulant l'état d'avancement de la tâche relative à l'introduction des groupes principaux résiduels serait inséré dans le dossier de projet WG 111.

### Projets de définitions dans la CIB

31. Outre les décisions dont il est rendu compte à l'annexe IV du présent rapport, le groupe de travail a formulé les observations ci-après au sujet des projets de définitions dans la CIB. Dans le présent paragraphe, tout renvoi à des annexes désigne, sauf indication contraire, les annexes du dossier de projet correspondant.

Projet D 018 (mécanique) – Le groupe de travail a approuvé la modification de la version anglaise figurant à l'annexe 33, sous réserve de la modification du renvoi à la classe F15 conformément à la proposition du Japon figurant à l'annexe 37 (voir la version du Comité de rédaction à l'annexe 38), ainsi que la liste des renvois non limitatifs à supprimer du schéma conformément à la proposition figurant à l'annexe 36 (voir l'annexe technique 30 du présent rapport). Le Bureau international a été invité à modifier la version française en conséquence.

Projet D 039 (chimie) – Le groupe de travail a invité le rapporteur à établir un nouveau rapport.

Projet D 058 (mécanique) – Le groupe de travail est convenu que la nouvelle sous-classe B60K ne contiendrait pas de renvois non limitatifs.

Projet D 060 (mécanique) – Le groupe de travail a approuvé la modification de la version anglaise figurant à l'annexe 28 et a demandé des observations sur la proposition figurant à l'annexe 26. Le Bureau international a été invité à modifier la version française en conséquence.

Projet D 069 (mécanique) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise figurant à l'annexe 24 et est convenu de créer le projet de maintenance M 716, avec la Suède pour rapporteur, en vue de modifier les titres de la sous-classe A23K et du groupe A23K 3/00, ainsi que le renvoi figurant dans le groupe A23K 3/02.

Projet D 070 (mécanique) – Le groupe de travail a approuvé la liste des renvois non limitatifs à supprimer du schéma, conformément à la proposition figurant à l'annexe 40, sous réserve de plusieurs modifications, ainsi que les renvois proposés par la Suède figurant à l'annexe 32 (voir l'annexe technique 31 du présent rapport).

Projet D 076 (mécanique) – Le groupe de travail a demandé des observations sur la dernière proposition figurant à l'annexe 30.

Projet D 077 (mécanique) – Le groupe de travail a approuvé la liste des renvois non limitatifs à supprimer du schéma, conformément à la proposition figurant à l'annexe 16 (voir l'annexe technique 32 du présent rapport).

Projet D 081 (mécanique) – Le groupe de travail a demandé des observations sur l'annexe 23 compte tenu de la note 2 suivant le titre de la sous-classe B65D.

Projet D 086 (électricité) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise de l'annexe 30, sous réserve de plusieurs modifications (voir la version du Comité de rédaction à l'annexe 34) et a demandé des observations sur la proposition figurant à l'annexe 31.

Projet D 095 (chimie) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise figurant à l'annexe 17 et la liste des renvois non limitatifs à supprimer du schéma, conformément à la proposition figurant à l'annexe 18, sauf en ce qui concerne les renvois aux endroits axés sur l'application A61L 24/00, B32B, A61L 15/16 et A61K 50/00, et a demandé des observations sur la question de savoir s'il convenait de les conserver dans le schéma (voir l'annexe technique 33 du présent rapport)

Projet D 098 (mécanique) – Le groupe de travail a approuvé la version française figurant à l'annexe 40.

Projet D 100 (chimie) – Le groupe de travail a approuvé la liste des renvois non limitatifs à supprimer du schéma, conformément à la proposition figurant à l'annexe 22 (voir l'annexe technique 34 du présent rapport).

Projet D 101 (mécanique) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise figurant à l'annexe 26, sous réserve de plusieurs modifications (voir la version du Comité de rédaction à l'annexe 31). Il est également convenu de modifier le titre de la sous-classe F16C, de modifier la note 1 et de supprimer la note 2 (voir l'annexe technique 35 du présent rapport) et a demandé des observations sur la proposition figurant à l'annexe 27.

Projet D 102 (mécanique) – Le groupe de travail a approuvé la version française figurant à l'annexe 29, sous réserve d'une modification (voir la version du Comité de rédaction à l'annexe 30). Le groupe de travail est également convenu qu'aucun nouveau groupe principal résiduel n'était nécessaire. Il a également été décidé de supprimer la note suivant le titre de la sous-classe F16D (voir l'annexe technique 36 du présent rapport) et de demander des observations sur la proposition figurant à l'annexe 25.

Projet D 103 (mécanique) – Le groupe de travail a approuvé la version française figurant à l'annexe 42 sous réserve de certaines modifications (voir la version du Comité de rédaction à l'annexe 43). Le groupe de travail est également convenu qu'aucun groupe principal résiduel nouveau n'était nécessaire et que la note suivant le titre de la sous-classe F16G devrait être supprimée (voir l'annexe technique 37 du présent rapport).

Projet D 104 (mécanique) – Le groupe de travail a demandé des observations supplémentaires sur la nécessité d'un groupe principal résiduel.

Projet D 105 (mécanique) – Le groupe de travail a approuvé la version française figurant à l'annexe 19 sous réserve de certaines modifications (voir la version du Comité de rédaction à l'annexe 21).

Projet D 106 (mécanique) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise figurant à l'annexe 33, sous réserve des modifications suggérées à l'annexe 34 (voir la version du Comité de rédaction à l'annexe 35) et a demandé des observations sur la proposition figurant à l'annexe 27.

Projet D 107 (mécanique) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise figurant à l'annexe 24.

Projet D 108 (mécanique) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise figurant à l'annexe 26 et la liste des renvois non limitatifs à supprimer du schéma, conformément à la proposition figurant à l'annexe 25 (voir l'annexe technique 38 du présent rapport).

Projet D 109 (mécanique) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise figurant à l'annexe 19 et la liste des renvois non limitatifs à supprimer du schéma, conformément à la proposition figurant à l'annexe 23 (voir l'annexe technique 39 du présent rapport).

Projet D 117 (chimie) – Le groupe de travail a demandé des observations sur la question soulevée à l'annexe 25.

Projet D 134 (mécanique) – Le groupe de travail a approuvé la liste des renvois non limitatifs à supprimer du schéma, conformément à la proposition figurant à l'annexe 10, et est convenu de créer un nouveau groupe principal résiduel A45D 97/00 (voir l'annexe technique 40 du présent rapport).

Projet D 135 (mécanique) – Le groupe de travail a demandé des observations sur les annexes 24 et 27 compte tenu des observations indiquées à l'annexe 28.

Projet D 136 (mécanique) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise figurant à l'annexe 7 sous réserve de plusieurs modifications (voir la version du Comité de rédaction à l'annexe 11) et la liste des renvois non limitatifs à supprimer du schéma conformément à la proposition figurant à l'annexe 8, sous réserve de l'incorporation dans cette liste des renvois à la sous-classe A63B figurant dans le titre de la sous-classe et des renvois au groupe A63F 7/24 figurant dans le groupe A63D 3/02 et dans le groupe A63D 15/08 (voir l'annexe technique 41 du présent rapport).

Projet D 137 (chimie) – Le groupe de travail a approuvé la version française figurant à l'annexe 23 sous réserve de certaines modifications (voir la version du Comité de rédaction à l'annexe 24) et est convenu qu'aucun groupe principal résiduel ne serait nécessaire dans la sous-classe C10J. Le Bureau international a été invité à insérer le titre modifié de la sous-classe C10J dans les définitions.

Projet D 138 (électricité) – En ce qui concerne la liste des renvois non limitatifs, le rapporteur a été invité à soumettre une proposition de synthèse comprenant tous les renvois figurant dans la sous-classe et à les classer selon qu'il s'agit de renvois de limitation, de renvois indicatifs ou de renvois à des endroits axés sur l'application.

Projet D 139 (mécanique) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise figurant à l'annexe 8 et est convenu qu'aucun groupe principal résiduel ne serait nécessaire dans la sous-classe F23Q. Il a également approuvé la liste des renvois non limitatifs à supprimer du schéma conformément à la proposition figurant à l'annexe 10, sous réserve des modifications proposées à l'annexe 11 (voir l'annexe technique 42 du présent rapport) et a décidé de créer le projet de maintenance M 715, avec la Suède pour rapporteur, en vue de modifier le titre du groupe F23Q 13/00.

Projet D 140 (mécanique) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise de l'annexe 13. Il a également approuvé la liste des renvois non limitatifs à supprimer du schéma conformément à la proposition figurant à l'annexe 14 (voir l'annexe technique 43 du présent rapport). Des observations ont été demandées sur l'opportunité d'ajouter des renvois



au titre de la sous-classe F23R, conformément à la proposition figurant à l'annexe 14, et sur les conclusions du rapporteur qu'aucun groupe principal résiduel ne serait nécessaire dans ladite sous-classe.

Projet D 171 (C 448) (électricité) – La France a été invitée à soumettre une proposition révisée pour la version française.

Projet D 173 (électricité) – Le groupe de travail a demandé des observations supplémentaires sur la version française figurant à l'annexe 11, et notamment sur l'utilisation appropriée des termes "s'écoulant" ou "fluent". Le rapporteur a été invité à soumettre une proposition concernant la suppression des renvois non limitatifs.

Projet D 174 (électricité) – Le groupe de travail a demandé des observations supplémentaires sur la version française figurant à l'annexe 17, et notamment sur l'utilisation appropriée des termes "s'écoulant" ou "fluent". Le rapporteur a été invité à soumettre une proposition concernant la suppression des renvois non limitatifs.

Projet D 175 (électricité) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise figurant à l'annexe 6, sous réserve de la modification indiquée à l'annexe 12, et a demandé des observations supplémentaires sur la version française figurant à l'annexe 9, et notamment sur l'utilisation appropriée des termes "s'écoulant" ou "fluent". Il a également approuvé la liste des renvois non limitatifs à supprimer du schéma, conformément à la proposition figurant à l'annexe 8, sous réserve de la modification proposée à l'annexe 12 (voir l'annexe technique 44 du présent rapport).

Projet D 176 (électricité) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise figurant à l'annexe 9 et la version française figurant à l'annexe 10. Le rapporteur a été invité à soumettre une proposition concernant la suppression des renvois non limitatifs.

Projet D 177 (électricité) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise figurant à l'annexe 12, sous réserve de la modification indiquée à l'annexe 14 (voir la version du Comité de rédaction à l'annexe 15). Le rapporteur a été invité à soumettre une proposition concernant la suppression des renvois non limitatifs.

Projet D 178 (électricité) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise figurant à l'annexe 7 et a demandé des observations supplémentaires sur la version française figurant à l'annexe 9, et notamment sur l'utilisation appropriée des termes "s'écoulant" ou "fluent". Le rapporteur a été invité à soumettre une proposition concernant la suppression des renvois non limitatifs.

Projet D 180 (électricité) – Le groupe de travail a demandé des observations sur la version anglaise figurant à l'annexe 7 et sur la version française figurant à l'annexe 10. Le rapporteur a été invité à soumettre une proposition de synthèse concernant la suppression des renvois non limitatifs dans le schéma, compte tenu des dernières observations.

Projet D 187 (électricité) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise figurant à l'annexe 8 et la modification du renvoi indiqué dans le titre de la sous-classe G21B, conformément à la proposition figurant à l'annexe 9 (voir l'annexe technique 45 du présent rapport).

Projet D 188 (électricité) – Le groupe de travail a demandé une nouvelle série d'observations sur les annexes 8 et 12.

Projet D 189 (électricité) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise figurant à l'annexe 7 et a demandé des observations sur la proposition figurant à l'annexe 8.

Projet D 190 (électricité) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise figurant à l'annexe 13 et a demandé des observations sur la proposition figurant à l'annexe 14.

Projet D 194 (chimie) – Le groupe de travail a invité le rapporteur à présenter une proposition de synthèse.

Projet D 195 (chimie) – Le groupe de travail a approuvé la version française figurant à l'annexe 16 et la liste des renvois non limitatifs à supprimer du schéma, conformément à la proposition figurant à l'annexe 11 (voir l'annexe technique 46 du présent rapport).

Projet D 196 (chimie) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise figurant à l'annexe 15 et la liste des renvois non limitatifs à supprimer du schéma, conformément à la proposition figurant à l'annexe 16 (voir l'annexe technique 47 du présent rapport).

Projet D 197 (chimie) – Le groupe de travail a approuvé la version française figurant à l'annexe 12 et la liste des renvois non limitatifs à supprimer du schéma, conformément à la proposition figurant à l'annexe 11 (voir l'annexe technique 48 du présent rapport).

Projet D 198 (chimie) – Le groupe de travail a approuvé la version française figurant à l'annexe 15 et la liste des renvois non limitatifs à supprimer du schéma, conformément à la proposition figurant à l'annexe 14 (voir l'annexe technique 49 du présent rapport).

Projet D 199 (chimie) – Le groupe de travail a approuvé la version française figurant à l'annexe 17 sous réserve de certaines modifications (voir la version du Comité de rédaction à l'annexe 18) ainsi que la liste des renvois non limitatifs à supprimer du schéma, conformément à la proposition figurant à l'annexe 16 (voir l'annexe technique 50 du présent rapport).

Projet D 200 (chimie) – Le groupe de travail a approuvé la version française de l'annexe 17 et la liste des renvois non limitatifs à supprimer du schéma, conformément à la proposition figurant à l'annexe 16 (voir l'annexe technique 51 du présent rapport).

Projet D 201 (chimie) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise figurant à l'annexe 9 et la liste des renvois non limitatifs à supprimer du schéma, conformément à la proposition figurant à l'annexe 10 (voir l'annexe technique 52 du présent rapport).

Projet D 202 (chimie) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise figurant à l'annexe 7 sous réserve de certaines modifications (voir la version du Comité de rédaction à l'annexe 9) ainsi que la liste des renvois non limitatifs à supprimer du schéma, conformément à la proposition figurant à l'annexe 8, sous réserve du maintien du groupe A01N 25/18 (voir l'annexe technique 53 du présent rapport).

Projet D 203 (chimie) – Le groupe de travail a invité le rapporteur à établir une nouvelle proposition de définition tenant compte des observations indiquées à l'annexe 7 et des observations sur la liste des renvois non limitatifs à supprimer du schéma, figurant à l'annexe 8.

Projet D 204 (chimie) – Le groupe de travail a demandé des observations supplémentaires sur l'annexe 7. En ce qui concerne la liste des renvois indicatifs, le rapporteur a été invité à soumettre une proposition englobant tous les renvois de la sous-classe et à les classer en conséquence selon qu'il s'agit de renvois de limitation, de renvois indicatifs ou de renvois à des endroits axés sur l'application.

Projet D 205 (chimie) – Le groupe de travail a invité le rapporteur à prévoir dans la section glossaire de la définition l'explication des termes demandée à l'annexe 7. En ce qui concerne la liste des renvois indicatifs figurant à l'annexe 5, le rapporteur a été invité à soumettre une proposition englobant tous les renvois de la sous-classe et à les classer selon qu'il s'agit de renvois de limitation, de renvois indicatifs ou de renvois à des endroits axés sur l'application.

Projet D 206 (chimie) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise figurant à l'annexe 6 et la liste des renvois non limitatifs à supprimer du schéma, conformément à la proposition figurant à l'annexe 5 (voir l'annexe technique 54 du présent rapport).

Projet D 207 (chimie) – En ce qui concerne la liste des renvois indicatifs figurant à l'annexe 6, le rapporteur a été invité à soumettre une proposition englobant tous les renvois de la sous-classe et à les classer selon qu'il s'agit de renvois de limitation, de renvois indicatifs ou de renvois à des endroits axés sur l'application.

Projet D 208 (chimie) – Le groupe de travail a demandé des observations sur l'emplacement et le libellé appropriés du renvoi au groupe C07C 11/24 dans la sous-section des renvois de limitation et sur la proposition du rapporteur figurant à l'annexe 5 concernant ce renvoi et un renvoi au groupe C07C 7/00 à insérer dans le titre de la sous-classe C10H.

Projet D 209 (chimie) – Le groupe de travail a demandé des observations sur l'annexe 6 s'agissant notamment de savoir si le renvoi à la sous-classe B01D pourrait être plus précis, si le deuxième renvoi indicatif vers trois sous-classes différentes pourrait être modifié et si le renvoi de limitation à la sous-classe C01B figurant dans la définition pourrait également être inclus dans le schéma. Le groupe de travail a approuvé la suppression des renvois non limitatifs conformément à la proposition figurant à l'annexe 5 (voir l'annexe technique 55 du présent rapport).

Projet D 210 (chimie) – Le rapporteur a été invité à soumettre une proposition concernant la suppression des renvois non limitatifs du schéma. Il a été prié de tenir compte de la règle de la dernière place appliquée dans la sous-classe C10M et d'inclure également dans sa proposition les renvois de limitation obsolètes compte tenu de cette règle. Le groupe de travail a également demandé des observations sur la proposition de définition figurant à l'annexe 7.

Projet D 211 (chimie) – Le groupe de travail a invité le rapporteur à établir une proposition de synthèse tenant compte des dernières observations.

Projet D 212 (chimie) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise de l'annexe 5, sous réserve de plusieurs modifications (voir la version du Comité de rédaction à l'annexe 8).

Projet D 213 (chimie) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise figurant à l'annexe 5, sous réserve de plusieurs modifications (voir la version du Comité de rédaction à l'annexe 10) et a invité à établir une proposition concernant la suppression des renvois non limitatifs du schéma.

## MAINTENANCE DE LA CIB

### Généralités

32. Les délibérations ont eu lieu sur la base de synthèses des dossiers de projet de maintenance correspondants. Le groupe de travail a examiné huit projets de maintenance de la CIB en instance et a approuvé les modifications relatives à ces projets (voir les annexes techniques du présent rapport relatives aux projets de maintenance). L'état d'avancement de ces projets et la liste des mesures à prendre et des délais correspondants font l'objet de l'annexe III du présent rapport.

### Projets de maintenance de la CIB

33. Le groupe de travail a formulé les observations ci-après concernant les projets de maintenance de la CIB.

Projet M 014 (mécanique) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise figurant à l'annexe 30 du dossier de projet (voir l'annexe technique 56E du présent rapport).

La version française a également été approuvée (voir l'annexe technique 56F du présent rapport).

Projet M 101 (chimie) – La version française a été approuvée et fait l'objet de l'annexe technique 109F du présent rapport.

Le rapporteur a été invité à soumettre une proposition de table de concordance et le Bureau international a été prié de vérifier les renvois croisés.

Projet M 107 (mécanique) – Le groupe de travail a approuvé, sous réserve de certaines modifications, la version française figurant à l'annexe 22 du dossier de projet (voir les annexes techniques 110F et 111F du présent rapport). Le projet a ainsi été achevé.

Projet M 701 (mécanique) – Le groupe de travail a approuvé la version française figurant à l'annexe 18 du dossier de projet (voir l'annexe technique 112F du présent rapport). Le projet a ainsi été achevé.

Projet M 704 (mécanique) – Le groupe de travail a approuvé, sous réserve de certaines modifications, les propositions de modification de la version anglaise et de la version française figurant à l'annexe 7 du dossier de projet (voir les annexes techniques 113E et 113F du présent rapport). Le projet a ainsi été achevé.

Projet M 705 (chimie) – La version française a été approuvée et fait l'objet de l'annexe technique 114F du présent rapport. Le projet a ainsi été achevé.

Projet M 707 (mécanique) – Le groupe de travail a noté qu'aucune observation n'avait été reçue depuis la dernière session. Une nouvelle série d'observations a été demandée sur les questions soulevées dans le rapport sur la dix-neuvième session du groupe de travail (voir le paragraphe 41 du document IPC/WG/19/2) compte tenu de la contribution de la Suède figurant à l'annexe 8, en vue de l'établissement d'un rapport du rapporteur.

Projet M 708 (électricité) – Le groupe de travail est convenu avec le rapporteur qu'aucun renvoi supplémentaire ne devrait être introduit dans la sous-classe G01T. Le projet a ainsi été achevé.

Projet M 713 (chimie) – Le titre modifié de la sous-classe C10J a été approuvé, conformément à la proposition du rapporteur, et fait l'objet de l'annexe technique 115E du présent rapport.

Des observations ont été demandées :

- sur la proposition restante du rapporteur (voir l'annexe 7 du dossier de projet);
- sur le lien entre les sous-classes C10J et C10G et sur le point de savoir s'il convenait d'insérer un renvoi à la sous-classe C10G; et
- sur la nécessité de prévoir un schéma général dans la classe C10.

## ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

34. Le président a déclaré que, sur l'ordre du jour de la session en cours, 24 projets de définitions avaient été approuvés en anglais et dix projets de définition avaient été achevés en anglais et en français. Au total 123 projets de définitions ont été achevés jusqu'ici. L'annexe IV du présent rapport indique l'état d'avancement des travaux sur chaque projet de définition inscrit au programme. Le président a également précisé que six projets de révision avaient été traités et achevés dans les deux langues (voir l'annexe III du présent rapport pour l'état d'avancement des travaux concernant les différents projets de révision). En outre, six projets de maintenance ont été traités et achevés dans les deux langues (voir l'annexe III du présent rapport pour l'état d'avancement des travaux concernant les différents projets de maintenance).

PROCHAINE SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL

35. Après avoir évalué la charge de travail attendue pour sa prochaine session, le groupe de travail est convenu de consacrer les deux premiers jours au domaine de la mécanique, les deux jours suivants au domaine de l'électricité et la dernière journée au domaine de la chimie.

36. Le groupe de travail a pris note des dates suivantes de sa vingt-deuxième session :

30 novembre – 4 décembre 2009

*37. Le groupe de travail a adopté le présent rapport à l'unanimité par voie électronique le 15 juillet 2009.*

[Les annexes suivent]